

2. Consultez vos rapports de crédit

Hélas, certains rapports de crédit contiennent des erreurs importantes qui pourraient coûter cher à une personne qui demande du crédit. C'est pourquoi il est si important de vérifier régulièrement votre rapport de crédit. Vous n'avez pas besoin de recourir aux services d'une entreprise de réhabilitation du crédit pour corriger les erreurs de votre rapport de crédit. Vous pouvez faire les mêmes démarches qu'une entreprise de réhabilitation du crédit, pour des frais modestes ou gratuitement. Si vous trouvez une erreur, les mesures à suivre pour la corriger sont énumérées ci-dessous.

Faites une copie de votre rapport de crédit et encerclez chaque élément que vous croyez erroné.

- Écrivez une lettre à l'attention du bureau de crédit (l'adresse figurera sur le rapport). Informez le bureau de crédit, par écrit, des renseignements que vous croyez erronés. Joignez des copies (NON PAS les originaux) des documents qui soutiennent votre argument. Expliquez chaque élément en litige et demandez qu'une enquête soit lancée pour le résoudre.
- Envoyez tous vos documents par courrier recommandé et demandez un document accusant réception de votre envoi.
- Envoyez une lettre de contestation similaire au créancier avec lequel vous êtes en désaccord.
- Le bureau de crédit lancera une enquête et communiquera avec vos créanciers afin de vérifier l'exactitude des renseignements. Si le créancier ne peut confirmer l'exactitude de l'entrée, celle-ci doit être retirée. Une fois l'enquête terminée, le bureau de crédit doit vous faire parvenir, gratuitement, une copie de votre rapport de crédit si des modifications y ont été apportées.
- Si l'enquête conduit à la découverte d'une erreur dans votre rapport de crédit, vous pouvez demander qu'une copie corrigée soit envoyée à quiconque en a fait la demande au cours des six derniers mois.
- Si une enquête ne résout pas votre litige auprès du bureau de crédit, vous pouvez demander qu'un énoncé de 100 mots (écrit par vous ou par le bureau de crédit) soit annexé à votre dossier, ainsi qu'à tout rapport de crédit ultérieur. Le bureau de crédit doit inclure cette explication à votre rapport chaque fois qu'il l'envoie.
- N'oubliez pas que seul le temps peut conduire au retrait de tout renseignement défavorable, si jugé exact. Tout renseignement défavorable exact demeurera dans votre rapport pendant sept ans. Les faillites peuvent figurer dans un rapport de crédit pendant dix ans.

Vous devriez vérifier l'exactitude de votre rapport de crédit (personnel et celui de votre entreprise) une fois l'an, de même que plusieurs mois avant de faire la demande d'un prêt. Assurez-vous de vérifier tous vos rapports de crédit; les agences d'évaluation du crédit ne partagent pas toutes les mêmes renseignements. Les rapports de crédit personnels sont gratuits si vous en faites la demande par la poste.

Lorsque vous faites la demande de votre rapport de crédit, elle est traitée comme une simple question de votre part. Cela n'affecte en rien votre cote de crédit, dans la mesure où vous demandez votre rapport de crédit auprès d'une agence ou d'un autre organisme autorisé à fournir des rapports de crédit aux consommateurs.

